

**COMMUNIQUE DU PROCUREUR DE LA REPUBLIQUE
PRES LE TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE D'ABIDJAN**

Le jeudi 24 juillet 2025, à 7 heures 30 minutes, Monsieur Traoré Alain Christophe, alias Alino Faso, détenu à l'Ecole de Gendarmerie, a été découvert mort dans sa chambre.

Informé, le Procureur de la République s'est immédiatement transporté sur les lieux et a requis le médecin légiste de la Gendarmerie Nationale à l'effet de procéder aux constats d'usage et de faire un examen externe du corps.

Il ressort des conclusions du médecin légiste que Monsieur Traoré Alain Christophe s'est pendu à l'aide de son drap de lit, après avoir tenté sans succès de s'ouvrir les veines du poignet.

Des enquêtes sont en cours pour déterminer les motifs et les circonstances de ce suicide.

Monsieur Traoré Alain Christophe avait été interpellé le 10 janvier 2025 et était poursuivi pour les faits d'intelligence avec des agents d'un Etat étranger de nature à nuire à la situation militaire ou diplomatique de la Côte d'Ivoire ou à ses intérêts économiques essentiels, complot contre l'autorité de l'Etat, diffusion de nouvelles fausses de nature à entraîner une atteinte au moral de la population, rassemblement des renseignements de nature à nuire à la Défense nationale dans l'intention de les livrer à un Etat étranger et espionnage.

Fait à Abidjan, le 27 juillet 2025

Le Procureur de la République



Koné Braman Oumar
Magistrat Hors Hiérarchie